



Thierry WAYMEL
Président de la FFK

Edito

Bonjour à toutes et tous,

La FFK et moi-même vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année 2017, ainsi qu'à vos proches.

Que celle-ci vous apporte bonheur, santé, joies familiales et réussites au sein de notre belle profession.

Une année se termine, une autre la remplace.

Voici une merveilleuse occasion pour que cette vie associative soit pleine de rencontres, d'échanges et de bons moments passés ensemble.

Elle sera encore plus agréable à vivre que les précédentes.

Je vous prie d'agréer chères adhérentes, chers adhérents l'assurance de **mes salutations les meilleures.**

Pour nous contacter

Fédération Française de Kinésithérapie
34 allée du Parc - 78990 ELANCOURT
01 30 66 05 40
contact@federation-kinesiologie.fr
www.federation-kinesiologie.fr

Actualités

Une partie du bureau s'est réuni pour poursuivre l'avancée du dossier RNCP. Cette fois la fiche 6 du dossier a été finalisée.

Comme annoncé précédemment, le Bureau a été modifié sur décision et vote lors du Conseil d'Administration du 21 décembre 2016. Monsieur Paul Bonnaud, élu vice-président, a été réélu secrétaire du Bureau.

Les rendez-vous de la fédé

L'Assemblée Générale se déroulera le **Mardi 14 mars 2017 chez EFKP à Marseille, de 10h à 16h.** La convocation arrivera en son temps. Notez-le dans vos agendas pour être libre ce jour.

Cette assemblée générale donnera lieu à l'élection d'un nouveau conseil d'administration. La convocation et l'ordre du jour feront l'objet d'un courrier ultérieur.

L'élection d'un nouveau CA est une phase importante dans la vie de notre fédération.

Etre membre du conseil d'administration constitue une formidable opportunité pour mettre ses compétences et son expérience professionnelle de Kinésithérapeute au service du développement dans la vie associative que représentent la fédération et la communauté des kinésithérapeutes dans le paysage français.

Par ailleurs, le management de notre fédération est basé sur le bénévolat et nécessite de plus en plus de compétences dans des domaines variés, il y a toujours matière à progresser et possibilité d'être plus professionnel au niveau du fonctionnement avec l'objectif de mieux satisfaire les attentes de chacun et de servir la profession.

Il est également plus facile d'avancer si les tâches à réaliser sont réparties entre tous les membres d'un conseil d'administration plutôt que de reposer sur quelques élus seulement.

Dans ce contexte il est important d'identifier les candidats possibles en termes de motivation et de disponibilité pour simplifier et participer activement aux futurs travaux de ce conseil d'administration.

Je vous remercie donc, par avance, d'informer la Fédération de vos desideratas. Œuvrons ensemble pour que la Kinésithérapie puisse enfin prendre la place qu'elle mérite.

Assurance étudiants

La fédération a pu obtenir d'un assureur que les étudiants bénéficient d'une couverture Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et d'une Responsabilité Civile Exploitation (RCE).

Ces garanties seront valables uniquement dans le cadre de la formation et sont soumises à des conditions.

Lorsque l'élève paiera sa cotisation de scolarité à l'école, celle-ci en fera part à la FFK (30 €/an). Un certificat de scolarité sera délivré à l'écopier, lui ouvrant l'accès à ces avantages.

Pour profiter de ces couvertures, l'élève, muni de ce document prendra contact avec l'assureur.

Un rendez-vous sera pris avec les écoles pour les modalités de mise en place.

Associations

Pour être en conformité avec la réglementation qui régit la FFK, des associations sont toujours attendues dans le paysage kinésiologique.

Il faudrait que parmi les instructeurs, une personne crée l'association des instructeurs. Le président siègera à la table du Conseil d'Administration.

Il en va de même pour l'association des étudiants.

Une personne au sein du Bureau s'efforce de mettre en place cette structure.

Depuis longtemps nous souhaitons intégrer les jeunes se formant à la Kinésiologie.

Ceci afin de leur faire partager nos débats et nos prises de décisions. Le président siègera à la table du Conseil d'Administration

Présentation d'un édito

Depuis plusieurs années, la **FFK** (Fédération Française de Kinésiologie) se restructure, et, depuis 2015 son conseil d'administration a décidé, sur les conseils d'un avocat, de séparer le secteur professionnel, du secteur de l'enseignement pour ne conserver que ce dernier.

De ce fait les kinésologues professionnels dépendent par adhésion volontaire du **SNK** (Syndicat National des kinésologues).

Pour l'instant la fédération garde comme membres les élèves, les enseignants et les écoles.

Cependant à court terme, l'intention est de ne plus gérer de personnes physiques, mais des personnes morales à travers différentes associations.

Vous trouverez en ce sens le « Paysage Kinésiologique Français » sur le site de la FFK (<http://federation-kinesiologie.fr/Paysage-Kinesiologique-Francais>) qui montre l'ensemble des acteurs de notre profession et les associations citées plus haut.

Un autre axe de travail est d'harmoniser les programmes d'enseignement des différentes écoles préparant au titre de « Kinésologue ». Ceci bénéficiera aux futurs étudiants cherchant un parcours sur les divers proposant cet apprentissage.

C'est à ce titre que la FFK cherche à déposer un dossier auprès de la CNCP (Commission Nationale des Certifications Professionnelles), parce qu'il est important que notre métier ait une certaine représentativité.

Pour le moment nous sommes dans une phase transitoire car nous espérons prochainement accéder à une certification qui permettra à chacun, sur le plan de la «*formation professionnelle*», de pouvoir utiliser leur CPF (Compte personnel de Formation).

C'est une action difficile compte tenu des nouvelles réglementations en termes de qualité de l'enseignement que nous devons respecter et faire respecter.

Nous œuvrons dans ce but, en équipe avec les écoles membres qui désirent nous suivre et s'associer à notre fédération.

 **REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK |**

La Kinésiologie est indépendante de tout mouvement religieux, secte ou autre mouvement philosophique ou d'idées, et de tout groupe financier ou politique.